

**CONVENTION DE FINANCEMENT  
de la structure multi accueil à gestion parentale "Les  
Confettis", sise sur le territoire de Dommartemont**

ENTRE :

- ┌ La **Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle (CAF)** - 21 rue de St Lambert à Nancy, représentée par **Madame Juliette NOEL**, la Directrice,
- ┌ La **Commune de Dommartemont**, représentée par **Madame Marie-Christine LEROY**, le Maire,
- ┌ La **Commune de Saint Max**, représentée par **Monsieur Eric PENSALFINI**, le Maire,
- ┌ La **Commune d'Essey les Nancy**, représentée par **Monsieur Michel BREUILLE**, le Maire,
- ┌ L'**association Les Confettis**, 20 rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT, représentée par **Madame Marjorie CHALUBERT**, la Présidente,

Considérant la convention de financement de la structure multi accueil à gestion parentale "Les Confettis", sise sur le territoire de Dommartemont approuvée par délibération 16 novembre 2015, notamment son article 8 qui dispose qu'elle est :  
« renouvelable deux fois par reconduction expresse sur demande écrite de l'ensemble des signataires de la convention à chaque échéance annuelle ».

**ARTICLE 1**

La convention de financement de la structure multi accueil à gestion parentale "Les Confettis" pour l'année 2016 est reconduite pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2017.

Nancy, le

<p><b>La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle</b></p> <p><i>Juliette NOEL</i></p>	<p><b>Le Président de l'association Les Confettis</b></p> <p><i>Marjorie CHALUBERT</i></p>
<p><b>Le Maire de Dommartemont</b></p> <p><i>Marie-Christine LEROY</i></p>	<p><b>Le Maire de Saint Max</b></p> <p><i>Eric PENSALFINI</i></p>
<p><b>Le Maire d'Essey les Nancy</b></p> <p><i>Michel BREUILLE</i></p>	